

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 14 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 14 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Steve RENAUD, Maire.

PRESENTS : ALVES DA SILVA Laëtitia, BAUDRAS Fabrice, DUPIN François, LAURENT Denis, PEPIN Eric, POINSON Pascale, POINSOT-SEMALI Marion, RENAUD Séverine, RENAUD Steve, STEPHAN Cathy

PROCURATIONS : BERNIER Jean-Louis à RENAUD Steve, ROBIN Nathalie à BAUDRAS Fabrice

EXCUSES : CHAUTEMPS Marc, FORGEAIS Damien

SECRETAIRES DE SEANCE : POINSON Pascale, PEPIN Eric

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

Pour rappel, en raison des mesures dérogatoires prises par le législateur, le Conseil municipal peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Par ailleurs, ces mesures autorisent le cumul de deux procurations.

- **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2021**

Vote du compte de gestion :

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Receveur Municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité le compte de gestion 2021 du receveur municipal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote du compte administratif

Le maire s'étant retiré lors du vote, Le Conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu	437 423.04
	Réalisé	224 745.99
	Reste à réaliser	113 090.68
Recettes	Prévu	726 158.63
	Réalisé	577 290.89
	Reste à réaliser	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu	607 081.77
	Réalisé	532 324.84
	Reste à réaliser	0.0
Recettes	Prévu	954 468.13
	Réalisé	1 136 093.98
	Reste à réaliser	0.0

RESULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE

Investissement : 352 544.90

Fonctionnement : 603 769.14

Résultat global : 956 314.04

• **AFFECTATION DES RESULTATS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire, Steve RENAUD, après avoir, approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 521 447,45
 - un excédent reporté de : 82 321,69
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 603 769,14

- un excédent d'investissement de : 352 544,90
 - un déficit des restes à réaliser de : 113 090,68
- Soit un excédent de financement de : 239 454,22

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021: EXCÉDENT 603 769,14
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 793 476,35

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 162 837.69

- **BUDGET PREVISIONNEL 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2022 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 232 740.00 (dont 113 090.68 de reste à réaliser)
Recettes : 345 830.68

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 626 148.81
Recettes : 1 320 039.85

- **BUDGET LOTISSEMENT**

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

La dernière opération comptable ayant été réalisée (versement de l'excédent du budget lotissement dans le budget principal), et le maire s'étant retiré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement. Les comptes sont arrêtés à l'équilibre :

INVESTISSEMENT : -189 707.21
FONCTIONNEMENT : +189 707.21
RESULTAT GLOBAL : 0

- **VOTE DES TAXES LOCALES**

Rappel : depuis l'an dernier, pour compenser la suppression progressive de la taxe d'habitation, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes. Par conséquent, il y a lieu d'ajouter le taux départemental de 21% au taux communal. Il ne s'agit pas d'une augmentation : la seule différence, c'est que la part payée au département est dorénavant versée aux communes.

A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales, lesquels sont par conséquent fixés comme suit :

Taxe foncière bâti	34.64 %
Taxe foncière non bâti	40.51%

- **RECAPITULATIF ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS**

De janvier 2021 à décembre 2021

<u>Nom</u>	<u>Fonctions</u>	<u>Salaire brut</u>	<u>Salaire net</u>	<u>Charges salariales</u>	<u>Charges patronales</u>	<u>Coût salarial</u>
Renaud Steve	Maire	18 809.16	16 245.68	2563.48	789.96	19599.12
POINSON Pascale	Première adjointes	4200.60	3633.60	567	176.40	4377
BERNIER Jean-Louis	Deuxième adjoint	4200.60	3633.60	567	176.40	4377
PEPIN Eric	Troisième adjoint	4200.60	3633.60	567	176.40	4377

- **VERGER CONSERVATOIRE – REVALORISATION DU DEVIS**

Afin d'optimiser les chances d'obtenir des subventions, le Maire explique qu'il est préférable d'intégrer au devis des nichoirs et des hôtels à insectes pour un coût supplémentaire de 647€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

- **EMPLACEMENT RESERVE N°8 – DIVISIONS PARCELLAIRES**

Le maire explique que l'acquisition des terrains constitutifs de l'emplacement réservé n°8 (rue de Glapigny) est un préalable à l'extension du réseau d'éclairage public. Des divisions parcellaires sont donc nécessaires. A l'unanimité, le maire est autorisé à solliciter les services d'un cabinet de géomètre expert.

- **AFFAIRES DIVERSES**

- Mme ALVES DA SILVA et M. BAUDRAS ont travaillé sur la création des grilles d'évaluation professionnelles des agents communaux, ainsi que les formations nécessaires. Un point sera fait avec le Centre National de la Fonction Publique.
- Inventaire de la Biodiversité : M. LAURENT explique que cet inventaire se déroulera en plusieurs étapes (réunion publique, promenades d'observation). La démarche s'inscrit également dans l'obtention du label village fleuri.
- Aire de jeux : Pascale POINSON et Steve Renaud ont rencontré AJ3M pour discuter des réserves à lever. Les modifications seront faites prochainement. Pour AJ3M, rien ne fait obstacle à l'ouverture de l'aire jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Le Maire

Steve RENAUD

Le registre des délibérations peut être librement consulté en mairie